

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 08338
Numéro SIREN : 399 381 821
Nom ou dénomination : NEXITY LOGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2024 sous le numéro de dépôt 79296

NEXITY LOGEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 6 561 944 euros
Siège social : 19, rue de Vienne – TSA 60030 – 75801 Paris cedex 08
399 381 821 RCS Paris

oooOOooo

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 30 MAI 2024**

La société **NEXITY**, société anonyme, au capital de 280.648.620 euros dont le siège social est situé au 19, rue de Vienne, TSA 50029, 75801 Paris cedex 08, immatriculée sous le numéro d'identification unique 444 346 795 RCS Paris, représentée par Monsieur Jean-Claude BASSIEN, Directeur Général Délégué,

Associé unique (l'« **Associé Unique** ») de la société NEXITY LOGEMENT, société par actions simplifiée, au capital de 6.561.944 euros, dont le siège social est situé au 19, rue de Vienne, TSA 60030, 75801 Paris cedex 08, immatriculée sous le numéro d'identification unique 399 381 821 RCS Paris (la « **Société** ») dont elle détient la totalité des 6.561.944 actions de 1 euro de valeur nominale chacune composant le capital social,

Au vu des documents suivants :

- la lettre de démission du Président, Monsieur Stéphane DALLIET,
- le texte du projet des décisions qui sont soumises à l'Associé Unique,
- un exemplaire des statuts de la Société.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Stéphane DALLIET, en qualité de Président de la Société,
- Nomination d'un nouveau Président de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Etant précisé que :

La société KPMG AUDIT IS SAS, commissaire aux comptes de la Société a été dûment informée des présentes décisions.

oooOOooo

PREMIÈRE DECISION

(Prise d'acte de la démission du Président et nomination d'un nouveau Président)

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Stéphane DALLIET en qualité de Président de la Société, à compter du 15 mai 2024. Il remercie Monsieur Stéphane DALLIET pour ses précieuses contributions dans l'exercice de ses fonctions.

Par conséquent, il décide de nommer Monsieur Pierre-Henry POUCHELON, né le 9 janvier 1984 à TOULOUSE et domiciliée professionnellement au 19, rue de Vienne – TSA 60030 – 75801 Paris Cedex 08, en qualité de nouveau Président en remplacement de Monsieur Stéphane DALLIET, et ce


pour la durée de six (6) ans, soit jusqu'aux délibérations de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Monsieur Pierre-Henry POUCHELON, a indiqué accepter le mandat de Président de la Société et a déclaré remplir toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

DEUXIÈME DÉCISION
(Pouvoirs pour formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs à LEXTENSO ou au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique de la Société.

DocuSigned by:
 Jean-Claude BASSIEN
9E71FCDB7AB6480...

NEXITY SA

Monsieur Jean-Claude BASSIEN